

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE



DELIBERATION n°2025-55

COMMUNE DE VALS LES BAINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

L'an DEUX MIL VINGT CINQ le DIX HUIT, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de DECEMBRE, sous la présidence de Monsieur Michel CEYSSON, Maire de la Commune.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Absents : 02

Présents : 15

Procurations : 10

Votants : 25

Présent(e)s : Michel CEYSSON – Françoise CHASSON – Francis CLUTIER - Vincent MOUNIER - Brigitte SOUCHE - Patrick ARCHIMBAUD – Nicole TOGNETTY – Laurent FAURE – Irène GALIBERT – André SAUZON – Michel ESCHALIER – Martine COSTE - René MONTREDON – Christine GIBAUD – Laurent TOUZET

Procurations : Mélody FERRERO à Francis CLUTIER – Marie EL FARKH à Martine COSTE - Françoise VOLLE à Brigitte SOUCHE - Anne VENTALON à Françoise CHASSON - Eric JOURET à Vincent MOUNIER - Robert LACROIX à Laurent FAURE - Aurélien ROUSSET à Michel CEYSSON - Marjorie LAJOIE à Patrick ARCHIMBAUD - Franck REVEL à André SAUZON - Martine BUREL à Irène GALIBERT

Absent(s) : Laurent LEWANDOWSKI - – Peggy BROUARD

Secrétaire de séance : Françoise CHASSON

Affaires financières - Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice budgétaire 2026

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025 et conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est proposé de voter l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2026.

Cette ouverture de crédits est plafonnée réglementairement à 25 % des crédits votés du Budget 2025 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :

- Chapitre 20 : 25 % de 10.000 € = 2.500 €
- Chapitre 204 : 25 % de 340.950 € = 85.237 €
- Chapitre 21 : 25 % de 236.294 € = 59.073 €
- Chapitre 23 : 25 % de 1.845.210 € = 461.302 €

Détail par article

Article	Service	Montant
Chapitre 20		
2031	Divers	2 500.00 €

Chapitre 204		
2324	EAS	85 237.00 €

Chapitre 21		
2121	Vert	17 000.00 €
2138	Foncier	3 200.00 €
2158	Atelier	12 700.00 €
2158	Hameaux	9 400.00 €
2158	Vert	5 100.00 €
21828	Hameaux	10 000.00 €
2188	Divers	1 673.00 €
	Total	59 073.00 €

Chapitre 23		
2313	Divers	76 000.00 €
2313	Matern	200 000.00 €
2315	Vbat	185 302.00 €
	Total	461 302.00 €

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents et/ou représentés, APPROUVE cette proposition moins 3 abstentions (Mme GIBAUD, M. MONTREDON et M. TOUZET).

Le Maire :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de L'argentière le 19 décembre 2025 et de sa publication à la même date ;
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 19 décembre 2025

Le Maire


Michel CEYSSON

